UNIVERSITÉ DE FRANCE.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE PROTESTANTE DE STRASBOURG.

# ESSAI

SUR LES

# ORIGINES DU PROTESTANTISME

## A COLMAR.

## THÈSE

PRÉSENTÉE

à la Faculté de théologie protestante de Strasbourg,

ET SOUTENUE PUBLIQUEMENT

*le février 1865, à heures du soir,*

POUR OBTENIR LE GRADE DE BACHELIER EN THÉOLOGIE,

PAR

**J. CH. HILD,**

DE COLMAR (HAUT-RHIN).

STRASBOURG

TYPOGRAPHIE DE G. SILBERMANN, PLACE SAINT-THOMAS, 3.

1865.

## FACULTÉ DE THÉOLOGIE PROTESTANTE DE STRASBOURG.

---

M. BRUCH ✻, Doyen de la Faculté.

MM. BRUCH ✻,
RICHARD,
REUSS ✻,
SCHMIDT,
COLANI,
LICHTENBERGER,
} Professeurs de la Faculté.

---

M. SCHMIDT, Président de la soutenance.

MM. SCHMIDT,
RICHARD,
BRUCH ✻,
} Examinateurs.

---

*La Faculté n'entend ni approuver ni désapprouver les opinions particulières au candidat.*

# ESSAI

SUR LES

# ORIGINES DU PROTESTANTISME

## A COLMAR.

Ἔδοξε κἀμοὶ, παρηκολουθηκότι ἄνωθεν πᾶσιν ἀκριβῶς, καθεξῆς γράψαι..... ἵνα ἐπιγνῷς τὴν ἀσφάλειαν. (Luc I, 3, 4.)

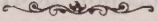

## PRÉFACE.

La Réforme établie de bonne heure à Strasbourg se répandit rapidement dans tout le reste de l'Alsace. Partout les esprits y étaient préparés, et dans les localités où les autorités ne s'opposaient point de toutes leurs forces à l'introduction de la nouvelle religion, il se forma bientôt des communautés qui professaient la doctrine évangélique. Il n'y eut que peu d'exceptions. Quelques localités seulement ne partageaient point cet enthousiasme général, et ne proclamaient point hautement la belle devise de cette époque: la Parole de Dieu et la liberté chrétienne. L'établissement de la Réforme eut à vaincre de grandes difficultés dans les villes libres immédiates de l'Alsace. Dans la plupart d'entre elles, ce fut la classe moyenne de la bourgeoisie qui, animée de sentiments plus nobles, prit part au changement religieux; dans d'autres, au contraire, il faut attribuer la lenteur du progrès de la Réforme à l'ignorance de la

population, à l'attachement servile aux antiques usages et traditions. En général, on remarque que ce furent surtout les magistrats et les familles patriciennes qui s'opposaient le plus à tout changement, soit parce qu'ils sentaient leur propre faiblesse politique, soit parce qu'ils craignaient la disgrâce de l'empereur, ou bien encore parce qu'ils s'imaginaient sans raison que ces innovations pourraient occasionner des émeutes ou des révolutions dont ils seraient les premiers à souffrir.

Colmar, la seconde des dix villes libres impériales de l'Alsace ou de la décapole de Haguenau, fut l'un des derniers boulevards du catholicisme en Alsace, et c'est probablement ce même sentiment de crainte qui retint pendant longtemps la bourgeoisie dans l'attachement au culte de ses pères. De bonne heure déjà quelques indices de la Réformation se manifestèrent à Colmar; mais il fallut plus d'un demi-siècle pour que cette semence, qui germait lentement et en silence, parvînt à sa maturité et se développât entièrement, grâce à la sagesse et à la modération du magistrat, qui ne proclama la Réforme qu'en 1575. Depuis cette époque le protestantisme fut victorieux dans cette ville pendant cinquante années environ, jusqu'à ce qu'en 1628 il fût anéanti par les commissions impériales envoyées par l'empereur Ferdinand II. Il dut céder alors à une force majeure. Mais déjà en 1632 l'arrivée des Suédois, conduits par Gustave Horn, rendit à Colmar son indépendance première, que la ville conserva plus ou moins pendant le tumulte des guerres, pour la perdre encore une fois lors de sa séparation de l'empire.

Si les destinées de la ville de Colmar ne sont pas aussi brillantes que celles de certaines villes de la

France ou de l'Allemagne, nous y trouvons du moins, dans une sphère plus restreinte il est vrai, toutes les péripéties de la grande lutte qui a agité l'Europe au seizième et au dix-septième siècle. Colmar peut offrir à l'historien des hommes d'un grand mérite auxquels il n'a manqué qu'un champ d'activité plus vaste pour s'acquérir une gloire immortelle.

Ce sera le récit de cette période si intéressante de l'histoire de Colmar, racontée selon l'exacte vérité et en toute sincérité, qui formera le sujet de ce travail.

## § 1. Origine de la Réforme.

Les idées réformatrices paraissent avoir trouvé de bonne heure quelque sympathie à Colmar et même dans les couvents de cette ville. On raconte dans une ancienne chronique qu'en 1522 un frère déchaussé, fait prisonnier à Kientzheim, fut attaché sur un cheval et conduit à Bâle parce qu'il s'était marié à Colmar. Mais le peuple était sincèrement attaché à la religion de ses pères, et le magistrat craignait trop la colère de l'empereur pour entreprendre aucune réforme. Car déjà en 1520 et en 1524 Charles V avait écrit aux habitants de Colmar pour les menacer d'une punition sévère s'ils adoptaient les doctrines de Luther. Ces mesures arrêtèrent pour un moment tout essai de réforme. Cependant Luther comptait à Colmar quelques amis qui travaillaient en silence à la propagation de ses idées, et entre autres l'imprimeur Amandus Farkal cherchait à répandre parmi ses concitoyens l'influence bienfaisante des lumières et de la vérité. Toutefois son édition des *Sermons de Luther,* qui parut en 1523 et 1524, ne

paraît pas avoir produit beaucoup de résultats, car bientôt après il se retira à Haguenau.

Cependant la semence était jetée. Le peuple devint de plus en plus impatient du joug que lui imposait le clergé, et cherchait à s'en affranchir. Un chapelain de l'église de Saint-Pierre avait commencé à faire entendre, en 1524, au milieu d'un immense concours d'auditeurs, l'enseignement du pur Évangile, dégagé de toutes les doctrines de l'Église romaine; mais aussitôt le Conseil de la ville le fit dénoncer au chapitre, en prétextant que l'on devait obéir le plus possible aux décrets de l'empereur, et demanda la destitution de ce prêtre. Le magistrat accorda cette demande, et le chapelain dut quitter la ville. En vain quelques citoyens, zélés adhérents de la Réforme, essayèrent-ils de protester contre cet arrêt: leur démarche leur valut seulement une sévère réprimande de la part du magistrat. Une nouvelle tentative pour obtenir des améliorations par voie légale, pour avoir un prédicateur évangélique et pour faire imposer la taille et la corvée aux moines et aux prêtres, fut rejetée par le Conseil des échevins.

Ces faits prouvent pourtant combien les idées nouvelles avaient déjà pris racine parmi le peuple. En effet on commençait à observer la conduite des prêtres et l'on s'aperçut bien vite que leurs actions ne s'accordaient pas toujours avec leur enseignement. Peu à peu le prestige qui les avait entourés tombe aux yeux du peuple, et l'on finit par ne plus voir en eux que des hommes sans mœurs et dignes de mépris. A l'appui de cette assertion il suffira de citer les cinq articles décrétés par le magistrat de Colmar pour réprimer les abus du clergé.

1° Les moines devront vivre d'une manière plus chaste, plus retenue, et éviter tout scandale.

2° Ils n'admettront plus de novice sans l'agrément du magistrat.

3° Les confesseurs des religieuses habiteront avec leurs frères et non plus dans les maisons de leurs pénitentes.

4° Ils éviteront les rapports trop fréquents avec les religieuses et les autres femmes, enfin

5° Ils diront la messe à jeûn, et non point quand ils seront pris de vin. De même pour les vêpres, après midi.

Le gardien des Récollets, le prieur de Saint-Pierre et les Dominicains acceptèrent ce réglement. Mais les Augustins refusèrent de l'admettre, sans doute pour protester contre cette sorte d'usurpation du pouvoir temporel. A leur tête se trouvait un homme distingué, le docteur Jean Hofmeister, qui combattait avec un zèle infatigable et avec un grand apparat de science scolastique et d'éloquence naturelle les doctrines de la Réformation. Ses mérites l'avaient fait remarquer par Charles V, qui l'opposa à Bucer, au colloque de Ratisbonne (1541). Hofmeister avait écrit, en 1539, un traité dans lequel il réfutait Luther. Mais le magistrat fit saisir et confisquer tous les exemplaires de ce traité, pour empêcher de nouvelles haines de se former, pour ne pas exciter davantage encore les esprits déjà très-agités. Cette confiscation parut aux yeux de la bourgeoisie une désapprobation formelle de l'ancienne religion de la part du magistrat, et désormais les tendances nouvelles ne craignaient plus de se faire voir ouvertement. Chacun manifestait hautement sa sympathie pour la Réformation. Le magistrat, qui empê-

chait la publication d'un ouvrage d'un champion du catholicisme, tolérait la vente publique des écrits de Luther, le débit de la viande aux jours d'abstinence, la célébration des mariages aux jours défendus.

Le duc de Wurtemberg avait, en 1535, imposé la Réformation à son comté de Horbourg et à sa seigneurie de Riquewihr. Le contact journalier avec ces localités, les prédications des ministres protestants établis à Horbourg développèrent de jour en jour les idées de la Réforme. On comparait la simplicité, la morale austère des pasteurs protestants, ardents, zélés, comme tous les apôtres d'une croyance nouvelle, avec le faste et la démoralisation du clergé catholique. Il n'est donc pas étonnant que la population de Colmar courut en foule à Horbourg, Riquewihr, Hunawihr, malgré la défense du magistrat, qui commençait à s'inquiéter de ces manifestations et craignait la colère de l'empereur. Les essais de réforme qui avaient été commencés furent continués, mais toujours encore secrètement, car le clergé et surtout le chapitre de Saint-Martin travaillaient le magistrat pour obtenir la répression complète des idées nouvelles. A différentes reprises ils se plaignaient auprès de lui du peu de zèle que l'on mettait à pratiquer les rites du culte catholique et de l'ardeur à suivre les prédications des pasteurs protestants. Ceux qui aimaient la vérité et la recherchaient, n'osaient pas la proclamer bien hautement, comme l'on peut en juger par un passage d'une lettre que Bucer écrivit à un habitant de Colmar : « On est encore bien mal partagé « de notre temps à Colmar en ce qui concerne la nou- « velle religion. Si un protestant voulait s'y fixer, il au- « rait sûrement à souffrir des persécutions. »

Cependant les craintes de Bucer, au sujet d'une persécution, ne se réalisèrent point. Même le magistrat paraît désormais pencher plutôt pour la réformation et vouloir se soustraire au joug de l'Église romaine. Tout ce que le chapitre put obtenir du magistrat fut qu'il défendit, sous peine d'amende, de visiter les églises du nouveau culte. Mais cette ordonnance ne dura guère; car l'exécution de la peine ne répondit que faiblement à la rigueur de cette mesure.

Un autre fait contribua davantage encore à l'émancipation du peuple; le magistrat y donna occasion peut-être sans intention. En sa qualité d'administrateur de la fabrique de Saint-Martin, il voulait faire différentes réparations dans l'église chapitrale, et à cet effet il s'adressa à l'évêque de Bâle pour obtenir la permission de faire démolir tous les autels qui étaient contre les piliers de la nef, parce qu'ils prenaient trop de place. Mais comme l'évêque ne voulait pas y consentir et faisait toutes sortes de difficultés, le magistrat procéda, en 1560, à la démolition de sept autels, sans en avertir davantage l'ordinaire, mais aussi sans aucune dégradation préalable. Comme cette entreprise était répréhensible et hardie en même temps, le chapitre ne tarda pas à en informer l'évêque, qui, dans une lettre du dernier de mars 1560, chargea le magistrat de s'en expliquer aux bourgeois et de leur assurer que ce changement n'avait pas été fait dans le but de porter préjudice, en quoi que ce soit, à la religion catholique. Cette réponse de l'évêque n'était pas de nature à arrêter les défections religieuses. Bien plus, quelques années après, le nombre et l'influence des hommes imbus des nouvelles doctrines était si grand, qu'en 1568

ils obtinrent de l'autorité un prédicateur et une église.

Ce fut l'église des Récollets, appelée *église de la Trinité* que la ville avait acquise depuis 1543. Cette église avait été construite au milieu du treizième siècle pour des moines franciscains, les frères déchaussés. Une épidémie ravagea Colmar en 1541 et dépeupla complétement le couvent des Récollets. Le jardin seul survécut. L'ordre ne pouvant plus occuper l'antique établissement, se décida à le vendre à la ville. Mais l'église resta fermée pendant une longue série d'années, jusqu'à ce que le magistrat l'eût assignée aux adhérents de la Réforme. Michel Buchinger, de Colmar, y fut installé comme prédicateur (23 janvier 1569). On crut qu'il allait prêcher conformément à la Confession d'Augsbourg, mais il n'en fut rien, il ne répondit pas à l'attente générale, car il se bornait à raconter des légendes de saints. L'église fut et demeura fermée, jusqu'à ce que la révolution religieuse qui se préparait depuis si longtemps éclatât enfin en 1575.

Le moment de l'explosion n'était plus éloigné, il fut surtout hâté par deux hommes auxquels le zèle pour la vérité avait fait préférer l'expatriation au sacrifice de leurs croyances religieuses. C'étaient Sébastien-Guillaume Link de Thurnburg et Jean Goll, l'un et l'autre exilés de Schlestadt pour leur attachement à la Réforme. Ils furent nommés membres du Conseil de la ville. L'arrivée de ces deux hommes, ardents champions de la Réforme, donna une nouvelle énergie aux zélateurs du nouveau culte et leur créa un puissant appui au sein même du Conseil. Ils trouvèrent un auxiliaire inespéré dans Jean Schuler, curé de Saint-Martin depuis 1563,

homme savant et prédicateur distingué, rempli d'amour et de zèle pour la vertu et la vérité. Pendant plusieurs années il fut très-modéré dans ses prédications, mais le dimanche de l'Épiphanie 1571 il attaqua courageusement du haut de la chaire les mœurs de son temps, et s'éleva violemment contre la dépravation et l'ignorance du clergé. Ce sermon lui valut l'amour et la confiance de la bourgeoisie, mais en même temps aussi la haine et l'indignation du chapitre, qui le fit comparaître devant lui pour lui adresser de sévères remontrances. Linck et Goll, ses amis, essayèrent en vain de le sauver. Le chapitre l'emporta et Schuler dont le nom et la mémoire mériteront toujours le plus grand respect, dut quitter ses fonctions. Il fut remplacé par Jean Raser, d'Ensisheim, chanoine honoraire de Colmar. Celui-ci ne put conserver ses fonctions, malgré ses talents d'orateur. Son successeur Matthias Goldenmann, de Fribourg, ne réussit pas davantage à apaiser la mauvaise humeur du magistrat. Goldenmann fut congédié et remplacé par Matthias Theodorici, curé de Molsheim, qui fut en même temps doyen du chapitre. Mais rien ne put toucher le magistrat, qui n'attendit que la mort de Theodorici 1575 pour réaliser ses plus chères espérances.

Tout semblait à cette époque conspirer pour la ruine du catholicisme. Le vendredi 23 mai 1572[1], à midi et demie, le feu prit à la toiture de l'église de Saint-Martin par la négligence du maître de l'œuvre. Il se propagea rapidement sans qu'il fût possible de l'arrêter, et atteignit le clocher. La tour se fendit, le fer qui joignait les pierres se descella, la balustrade s'abattit sur la place. Cet immense désastre s'accomplit en trois heures.

[1] Les dates sont citées d'après l'ancien calendrier.

Le magistrat prit immédiatement des mesures pour réparer le monument ravagé. Il exigea de la bourgeoisie une contribution extraordinaire de 10,000 couronnes et de plus établit un nouvel impôt sur le prix de vente et d'achat de tout ce qui se débitait à Colmar à raison d'un denier par florin. C'est ce que l'on appela le *denier de Saint-Martin.* A l'aide de toutes ces ressources la toiture de l'église fut rétablie, la tour recouverte, de nouvelles cloches fondues. Dès l'année 1575 le désastre se trouva complétement réparé. A cette occasion un membre du magistrat dit d'un ton prophétique, que pour ces nouvelles cloches il fallait aussi avoir de nouveaux prédicateurs (*Man musse zu den neuen Glocken auch neue Predicanten aufstellen*).

Cette prédiction allait enfin s'accomplir. Le moment était venu où le protestantisme devait se produire au grand jour.

Le magistrat reconnut que la ville libre de Colmar avait, d'après la paix d'Augsbourg, le droit d'organiser la religion selon son bon vouloir, et par conséquent d'introduire la Réforme. Le samedi 14 mai 1575 l'obristmeister Michel Buob se présenta devant le magistrat et déclara que le vœu presque unanime et souvent réitéré de la bourgeoisie, déjà favorable à la Réforme, était d'avoir un prédicateur protestant, que c'était là l'unique moyen de prévenir une séparation violente dont les suites pouvaient être fâcheuses. On convint donc d'établir le libre exercice du culte. Même les membres catholiques du magistrat ne pouvaient rien opposer à une résolution si sage. Cette décision du Conseil fut tenue secrète et on ordonna à tous les bourgeois de se réunir le lendemain matin dimanche 15

mai 1575, à cinq heures, dans leurs tribus respectives. Tous les membres du magistrat, l'obristmeister en tête, se rendirent dans chaque tribu et le greffier y donna lecture du décret rendu par la ville.

Cette nouvelle fut tellement inattendue qu'elle excita l'étonnement général. Les catholiques étaient surpris de la modération avec laquelle le magistrat avait agi; les protestants ne pouvaient retenir des larmes de joie de voir leurs vœux les plus chers réalisés au moment même où ils craignaient de nouvelles rigueurs.

Avant même que le magistrat eût publié le décret dans toutes les tribus, l'église de l'hôpital, où devait avoir lieu le premier sermon, était déjà remplie d'auditeurs impatients d'entendre la prédication de l'Évangile. Il y eut plus de trois mille assistants. Tous les membres du magistrat et du Conseil étaient présents, même les membres catholiques, qui par leur présence semblaient confirmer l'introduction solennelle de la nouvelle religion qu'ils détestaient au fond de leur cœur. Pour la première fois on chanta à Colmar un cantique d'église allemand (*Es ist das Heil uns kommen her, aus Gnad' und lauter Güte*) entonné par une foule émue et enthousiaste. Quelques amateurs de musique dirigeaient ce chant, dont l'ampleur et la majesté devaient entraîner et émouvoir tous les cœurs. Ce fut au milieu de circonstances solennelles que Jean Cellarius (Keller) de Jebsheim, appelé par J. G. Linck, prononça le premier sermon. Chrétien Serinus, de Vrayberg, en Bavière, fut appelé pour remplir le premier les fonctions de pasteur protestant.

C'est ainsi que grâce à la sagesse et à la modération du magistrat, grâce aussi à l'ardeur infatigable et à

la persévérance invincible de quelques partisans dévoués de l'œuvre de Luther, la Réforme fut établie à Colmar. On avait évité tout éclat; on ne voulait pas user de violences, pour maintenir la paix et l'union entre tous les citoyens, et tout promettait un avenir calme et prospère.

## § 2. Développement du protestantisme.

Il n'est pas donné à une opinion qui triomphe par la lutte d'être modérée. A peine la déclaration du Conseil avait-elle accordé à la Réforme droit de cité à Colmar qu'elle y devint envahissante. Et cependant des hommes prudents et remplis de nobles intentions avaient su en peu de temps, et dans les conditions les plus pacifiques, établir une institution qui presque partout ailleurs avait fait couler le sang des citoyens ou occasionné des troubles qui ne purent cesser de si tôt. Ce sont surtout Buob et Link qui avaient eu la plus large part à ces changements, et leur mémoire doit être à jamais vénérée.

Michel Buob ne cessa jusqu'à sa mort (1588) de rendre à sa patrie les plus éminents services tantôt comme bourguemestre, tantôt comme prévôt. L'influence qu'il exerça sur le magistrat pour introduire la Réforme nous est démontrée par une lettre que lui écrivit le célèbre Jean Raser, ancien doyen du chapitre de Saint-Martin, et dans laquelle il emploie toutes les ressources de son éloquence et de sa logique pour le faire revenir de sa résolution. La véhémence que Raser montre dans les exhortations qu'il adresse à son ancien ami, la franchise avec laquelle il déclare qu'il fera tout ce qui est en son pouvoir pour maintenir les bour-

geois catholiques fermes dans la foi de leurs pères font plus d'honneur à son cœur et à son ministère qu'à sa science et à son intelligence.

Autant Buob avait contribué par la considération dont il était l'objet à établir la Réforme, autant Link paraît avoir été l'un des moteurs les plus puissants de cette innovation. L'ardeur qu'il avait mise, dès son entrée en fonctions (1571), à soutenir Jean Schuler, le fit remarquer du peuple. Son penchant pour le protestantisme fut bientôt connu de tout le monde. Il était issu d'une famille noble de Jebsheim et avait reçu une éducation distinguée. Appelé plus d'une fois à représenter les intérêts de Colmar à Ensisheim, à Vienne, à Worms, à Spire, il déploya partout sa haute intelligence et ses vastes connaissances. Toutes les villes libres de l'Alsace savaient apprécier ses mérites.

Tels étaient les hommes qui, par leurs éminentes qualités, réussirent à établir la Réforme à Colmar. Ils étaient puissamment secondés dans leur œuvre par d'autres non moins distingués et dignes de l'estime de la postérité, tels que les bourguemestres Jean Goll et Berger, le syndic Béat Häuslin et d'autres encore.

Si le magistrat avait pu communiquer au peuple cet esprit de modération et de conciliation qui l'animait, nous n'aurions pas à enregistrer dans notre histoire de tels exemples de haine et d'intolérance. Mais le peuple ne sait jamais se modérer, surtout dans les affaires religieuses. Il ne sait qu'aimer ou haïr. Le magistrat lui-même, pour empêcher de graves désordres, dut employer des mesures de rigueur qui paraissaient aux yeux des catholiques une cruelle persécution.

En moins d'une année, le magistrat était composé

presque exclusivement de protestants, et en sa qualité d'administrateur de la fabrique de Saint-Martin il fit valoir toutes sortes de prétentions. Le culte catholique était encore exercé à Colmar, mais il n'y eut plus qu'un petit nombre de bourgeois qui y prirent part. Le chapitre, honteux de sa défaite, s'opposait énergiquement à toute sorte d'innovation et refusa de contribuer au paiement du pasteur protestant. En présence de tant de mauvaise volonté, le magistrat interdit au chapitre l'usage de l'orgue et des cloches, à l'exception des deux petites, et retira les ornements qui servaient à la célébration du culte dans la chapelle de la Vierge. Enfin, pour agir plus efficacement sur le peuple, il s'empara de l'éducation de la jeunesse. Il remplaça les instituteurs catholiques par des protestants. L'école de Saint-Martin, sur la place de la Cathédrale, fut cédée aux protestants après que l'instituteur André Meybrun eût passé à la Confession d'Augsbourg. Les revenus de la fabrique furent employés aux réparations et à l'entretien des bâtiments publics, savoir des murs, des portes, des fortifications de la ville, et bientôt après pour la construction des nouvelles arcades (*Neubau*). « Le chapitre, est-il dit dans un mémoire, qui voyait en gémissant avec le prophète Daniel l'abomination de la désolation jusque dans le temple du Seigneur, en fit ses remontrances les plus pathétiques au magistrat, mais comme pour lors déjà la majeure partie fut dans les intérêts de l'Obristmeister, l'on y fit la sourde oreille, de sorte qu'il se vit dans la nécessité, de l'avis de l'évêque Jacques Christophe, de s'adresser à l'archiduc Ferdinand en sa qualité d'Oberlandvogt et chef des villes impériales, pour lui en faire des plaintes. Ce fonction-

naire adressa une commission, le 24 décembre 1575, à Jean Christophe, de Hagenbach, et Jean Ulrich Schütz, de Traubach, pour examiner les griefs.» Mais le magistrat refusa de les leur soumettre et répondit fièrement aux interpellations des commissaires qu'il n'avait pas de compte à leur rendre. Une seconde commission envoyée par l'empereur Maximilien II fut sans résultat, car l'empereur mourut la même année. Son successeur Rodolphe II délégua en 1576 une troisième commission dont faisaient partie l'évêque de Bâle et Guillaume Bœcklin de Bœcklinsau, grand-prévôt de l'église primatiale de Magdebourg. Mais le magistrat maintint résolument le droit qu'il avait d'admettre le protestantisme en s'appuyant des termes de la paix de religion.

Cependant, à mesure que le chapitre s'efforçait d'opprimer le protestantisme, la situation des catholiques ne fit qu'empirer. Il suffit de lire les plaintes réitérées que les membres du chapitre adressèrent à l'évêque de Bâle le 3 août et le 14 octobre 1577 et le 23 janvier 1578. Les rigueurs dont ils se plaignent n'avaient sans doute d'autre but que de corriger les mœurs scandaleuses du clergé; mais plus celui-ci résistait, plus le magistrat maintenait ses droits, et cette même année il força le chapitre de payer les subsides contre les Turcs. Les prédications de Luther et de ses adhérents contre l'impureté et les débordements des serviteurs de l'Église avaient tellement exaspéré la bourgeoisie de Colmar que toutes les servantes des prêtres catholiques, jeunes ou vieilles, parentes ou non de leurs maîtres, furent chassées ignominieusement de la ville. Cette proscription aveugle se traduit par un dicton populaire dont on ne peut guère rendre la rude et énergique ex-

pression : *Kein ehrlich Weib, sie seie Baas oder Unbaas, wohnt bei den ehelosen Pfaffen* (il n'est pas de femme honnête, parente ou non, qui habite avec des prêtres célibataires). Le chapitre s'en plaignit amèrement à l'évêque de Bâle dans sa lettre du 23 janvier 1578 : « On nous interdit de cette manière l'eau et le feu, surtout puisqu'il est sévèrement défendu à tout bourgeois de nous recevoir dans sa maison. » De pareilles rigueurs s'étendaient même aux couvents de femmes. En général tous les membres du clergé régulier et séculier étaient en butte aux insultes du peuple, leurs mœurs étaient enveloppées dans une commune réprobation.

Une commission envoyée par l'évêque de Bâle en 1586 n'eut d'autre résultat qu'un arrangement entre la ville et le chapitre, d'après lequel le chapitre, en sa qualité de détenteur du capital réservé aux frais généraux du culte, dut partager ses revenus avec les ministres protestants, qui s'occupaient avec lui de l'administration religieuse de la ville. Une rente annuelle de 120 florins et de vingt sacs de blé leur fut assurée.

A cette époque tout le magistrat était protestant, mais les catholiques pouvaient encore se livrer en dehors de l'église à toutes les pratiques du culte. Le peuple protestant n'y voyait qu'une idolâtrie et s'en moquait. Pour faire cesser cet état de choses, le magistrat fit proscrire sévèrement toute manifestation du culte catholique. Il fut défendu aux processions de sortir de l'église et aux prêtres de porter ostensiblement le viatique aux mourants. Plusieurs localités auxquelles se rattachaient des souvenirs religieux reçurent des destinations profanes.

Mais à côté de ces actes d'une extrême rigueur il faut en mentionner d'autres qui prouvent l'esprit de tolérance et de modération dont étaient animés quelques membres du magistrat. Malgré la défense qui avait été faite antérieurement, les bourguemestres Link et Kriegelstein permirent en 1609 et 1610 aux prêtres de porter le viatique, avec toute la pompe et la solennité ordinaires, aux malades de l'hôpital. Cet acte est d'autant plus méritoire que le prédicateur luthérien Ambroise Socin ne cessait de reprocher en chaire, au magistrat son extrême tolérance à l'égard des catholiques. Ce ne fut pas du reste la seule occasion où le magistrat dut modérer l'excès de zèle de ses prédicateurs, il dut encore remédier à d'autres abus au sein même de l'Eglise protestante.

Dès l'origine la ville de Colmar avait adopté la Confession d'Augsbourg. Mais comme elle se trouvait placée entre les communautés des seigneuries wurtembergeoises, de la Confession d'Augsbourg: Strasbourg avec sa doctrine mitigée de la Confession Tétrapolitaine, et la Suisse avec sa croyance absolue, elle ne put d'abord se prononcer d'une manière décisive; et bien que le magistrat se fût rallié d'abord aux croyances prêchées à Horbourg et à Riquewihr, il comptait pourtant dans son sein quelques partisans secrets de la doctrine de Zwingli et de Calvin. Cependant le catéchisme de Wurtemberg était généralement en usage, ainsi que la liturgie de ce pays. On fit prêter à tous les pasteurs que la ville institua, le serment de rester fidèles à la pure doctrine de la Confession d'Augsbourg et de l'Apologie, en même temps qu'on leur défendait de combattre et de condamner ceux qui s'en

écartaient. Malgré ces précautions le magistrat passa pour être calviniste. Car sur les instances réitérées du duc de Wurtemberg, il ne put se décider à signer la Formule de Concorde et lorsque le duc lui-même eut adressé au magistrat une lettre autographe du 23 octobre 1579, celui-ci persista dans son refus.

Dès 1575 et 1577 deux adhérents de Calvin avaient été nommés à Colmar aux fonctions sacrées. Ce furent Chrétien Serinus et Emmanuel Betuleius, qui tous deux avaient fait leurs études à Bâle. Pendant toute leur vie ils restèrent fidèles aux leçons de leurs maîtres. Lorsque Pappus, de Strasbourg, insista auprès de lui pour lui faire adopter la Formule de Concorde, il refusa de la signer. Il avait même peu à peu introduit dans le culte quelques éléments de l'Eglise calviniste; mais le peuple ne s'en aperçut point. Cet état de choses dura jusqu'à la mort de Betuleius 1588. Jusque-là on avait joui d'une tranquillité complète; mais la discorde éclata lorsque le duc de Wurtemberg recommanda au magistrat Jean-George Gross, ou Magnus, qui fut nommé. Magnus s'était distingué à Augsbourg comme un vigoureux champion de l'orthodoxie luthérienne en combattant l'adoption du nouveau calendrier, et en contestant au magistrat le droit d'instituer lui-même ses pasteurs. Même avant son arrivée à Colmar il fit toutes sortes de difficultés pour admettre la formule du serment qu'on exigeait de lui. Il ne se démentit point dans la suite et le jour de l'Ascension il dirigea sa première attaque contre le calvinisme. Il développa en chaire la doctrine de l'ubiquité et la défendit contre les Zwingliens avec toute la fougue et l'ardeur d'un théologien du dix-septième siècle. Le ma-

gistrat le rappela sévèrement à l'observation de son serment, mais Magnus répondit qu'il était de son devoir de combattre l'erreur et de dévoiler les faux docteurs. Dès lors la guerre fut déclarée. Serinus accepta le défi qu'on lui avait proposé et nia dans un sermon la présence réelle du Christ dans la sainte Cène. Magnus répliqua, et il arrivait ainsi très-souvent que le sermon prêché le matin était réfuté le soir. Le magistrat ne pouvait plus tolérer ces dissensions scandaleuses ni souffrir que les heures destinées à l'instruction et à l'édification des fidèles fussent consacrées à des querelles théologiques. Aussi lorsqu'un même dimanche le peuple étonné eut entendu deux interprétations contradictoires de la Confession d'Augsbourg où chaque prédicateur vouait au feu et aux flammes son adversaire, le magistrat fit comparaître devant lui les deux champions et après leur avoir reproché leur conduite il leur proposa une formule de déclaration sur tous les points contestés en leur demandant de répondre, par oui ou par non, s'ils voulaient l'admettre ou la rejeter. Cette formule rédigée par André Sandherr, greffier et syndic, contient une confession de foi conforme à la doctrine de Luther sur la sainte Cène, sur l'ubiquité de la nature humaine du Christ, et sur l'union des deux natures en lui. Le magistrat désire que les prédicateurs s'abstiennent de commenter subtilement la Confession d'Augsbourg, de nommer Zwingli ou Calvin, de troubler les esprits par toutes ces questions. Le pasteur qui ne voudrait pas cesser de calomnier, d'insulter et de condamner ses adversaires ne pourrait plus continuer ses fonctions à Colmar. Il paraît cependant que cet écrit inclinait vers le calvinisme, car Serinus après

l'avoir parcouru et fait quelques remarques, le signa aussitôt. Mais le prudent Magnus n'y vit qu'un horrible mélange de théories calvinistes et luthériennes. Son regard orthodoxe découvrit avec terreur qu'on y rejetait la doctrine de la toute-présence du corps du Christ, et d'autres points encore, non moins importants. Il déclara qu'il ne pouvait souscrire à une formule aussi contraire à la Confession d'Augsbourg, à la Parole de Dieu et au catéchisme et refusa catégoriquement de signer. Le magistrat tint sa menace et le révoqua de ses fonctions. Magnus se retira en proclamant Serinus un adhérent reconnu de Zwingli, et fut nommé pasteur à Horbourg. Mais le magistrat exigea dès ce moment de tous ses prédicateurs, outre le serment déjà adopté, l'adhésion à la formule qui avait si fort scandalisé Magnus.

Tous ceux qui ne voulaient pas s'y soumettre éprouvèrent le sort de Magnus. C'est ce qui arriva à Barthelomé Heller, de Haguenau, à David Hiemeyer, de Nordlingen, et à Caspar Eber en 1590. Jean Gloss se démit de ses fonctions pour de pareilles raisons le 8 août 1593. Plusieurs de ces pasteurs furent placés dans des communautés voisines de Colmar et avaient encore des relations avec leurs anciens paroissiens, de sorte que le ferment de discorde était sans cesse entretenu. Cependant le magistrat affectait toujours d'être sincèrement attaché à la Confession d'Augsbourg, si bien que la masse du peuple ne remarqua point toutes ces choses et se crut aussi éloigné du calvinisme que du paganisme. Cet état de choses dura jusqu'en 1628.

Au milieu de toutes ces querelles théologiques, le magistrat, de concert avec les pasteurs, fonda un éta-

blissement des plus remarquables et qui a rendu d'incontestables services. Reconnaissant l'insuffisance de l'enseignement donné à la jeunesse dans les écoles de Saint-Martin, enseignement qui se bornait à la langue allemande, au catéchisme et à la musique, il résolut de créer, sous le titre de *Gymnase*, une école supérieure dans les bâtiments abandonnés de l'hôpital. Il fit reconstruire l'édifice, et en 1604 il y établit trois classes où l'on devait enseigner les éléments de la langue latine et de la langue grecque, les principes de la religion et quelques règles d'arithmétique. Cet enseignement était complété par un cours public, où les jeunes gens pouvaient apprendre la logique, la rhétorique et les sciences qui faisaient à cette époque partie de l'enseignement philosophique, tels que la physique, la métaphysique, les mathématiques, l'économie et la politique. On les exerçait, en outre, à l'usage des deux langues mortes dont ils avaient commencé l'étude dans les trois basses classes. Ceux des élèves qui se destinaient au ministère sacré, y apprenaient les éléments de la langue hébraïque. Le programme de ces études et le règlement du gymnase existent encore. Il est consolant de voir l'élévation des idées que l'on y émet et la sollicitude dont on fait preuve à l'égard de la jeunesse.

A mesure que le protestantisme se développait, le catholicisme fut de plus en plus restreint. Aussi l'évêque de Bâle songea-t-il à rétablir ce dernier à Colmar. Mais deux nouvelles commissions envoyées par l'empereur Rodolphe en 1607 et 1608 furent également impuissantes.

Ainsi la mort de Maximilien, le règne agité de Ro-

dolphe, auquel l'archiduc Mathias, son successeur à l'empire, arracha, avec le concours des protestants d'Allemagne, la Bohème et la Hongrie, avaient laissé sans force et sans résultat les mandements impériaux. Les protestants de Colmar ne furent point troublés sérieusement dans la possession du légitime exercice de leur culte qu'ils avaient conquis et de la suprématie presque exclusive de la cité qu'ils avaient usurpée. Sauf la mort du bourguemestre Link en 1617, ils n'eurent point de perte plus considérable à déplorer pendant cette période.

### § 3. **Répression du protestantisme.**

Pendant un demi-siècle les protestants de Colmar avaient joui en paix de leur religion et de leurs priviléges, lorsqu'un règne d'intolérance et de fanatisme vint détruire tout à coup cette œuvre achevée avec tant de sagesse et de prudence. L'avénement de Ferdinand II à l'empire en 1617 changea la sécurité des protestants en de vives appréhensions et en une profonde inquiétude sur l'avenir. Car Ferdinand avait bien prêté le serment solennel de respecter les libertés religieuses de la Bohème; mais presque aussitôt il jura entre les mains d'un jésuite de détruire l'hérésie dans ses États. Si le nouvel empereur, avec sa volonté de fer et sa haine profonde pour l'hérésie, temporisa d'abord, ce fut pour se donner le temps d'écraser ses ennemis. En 1621 il vainquit à Prague et chassa d'Allemagne son compétiteur Frédéric V, que les Bohèmes avaient appelé au trône. L'année suivante il dissipa la ligue des princes luthériens, unis pour maintenir leurs garanties reli-

gieuses. En 1626, la victoire que Tilly et Wallenstein remportèrent à Kœnigslutter sur Christian IV, roi de Danemark, accouru au secours des protestants d'Allemagne, enleva aux réformés leur dernier espoir. Les armées de Ferdinand II inondèrent l'Allemagne; tout plia devant lui. Il régna aussi despotiquement sur les États du saint Empire que sur les provinces héréditaires.

En même temps que les triomphes de Ferdinand, ses persécutions impitoyables contre les réformés de Bohème abattaient le courage des protestants de Colmar et leur donnaient la mesure du sort qui leur était réservé. La partie de la bourgeoisie restée catholique s'agitait et était en proie à une vive effervescence. Les magistrats, pour éviter toute explosion qui aurait pu attirer sur eux l'attention de l'empereur, parcouraient les tribus, engageaient les citoyens à la tolérance et à l'union, et se relâchaient des rigoureuses prohibitions dont ils avaient frappé l'exercice public du culte catholique. Mais ces sages mesures ne détournèrent point l'orage.

Le 15 juillet 1625 Ferdinand chargea son frère l'archiduc Léopold, en sa qualité d'oberlandvogt, de nommer des commissaires qui devaient défendre au conseil et à la commune de Colmar de changer de religion, de faire disparaître toute espèce d'innovation, de faire lever la défense qui concernait les cérémonies catholiques et de les empêcher de plus rien entreprendre de pareil. En même temps ils devaient s'enquérir des auteurs de ce mouvement et de l'état des esprits. Dès l'arrivée de l'archiduc Léopold en Alsace, il signifia au magistrat le mandement de l'empereur par une lettre

du 2 novembre, et en même temps il lui fit connaître qu'il avait délégué en son nom le chambellan Jean-Ernst Fugger, comte de Kirchberg et de Weissenhorn, et Jean Lindner, docteur en droit, archi-chancelier de sa cour, ses conseillers intimes. Ces commissaires devaient se trouver à Colmar le 21 novembre et le lendemain commencer leur mission. Cette déclaration, quoique conforme aux prévisions de tous, répandit une terreur générale. La presque totalité de la bourgeoisie et tout le magistrat et le Conseil étaient protestants. La plupart étaient nés dans cette religion. Il ne fallait pas songer à résister. Tous les arguments étaient impuissants contre la politique autrichienne. Cependant dans cette grave situation le magistrat agit avec une prudence et une fermeté qui lui valurent une gloire immortelle. Le Conseil se réunit, et le 25 octobre il adressa à l'archiduc une justification de sa conduite. Il rappelle d'abord sa fidélité constante à l'empereur. Pendant ces dernières années de troubles et de désordres on ne pouvait citer aucun acte qui méritât à la ville la perte de ses libertés et de ses priviléges. Il s'étonne des plaintes du chapitre, avec lequel il n'a plus eu depuis longtemps aucun démêlé. Il reconnaît du reste la compétence de la commission impériale, mais demande un délai jusqu'à Noël pour préparer sa défense. L'archiduc n'accorda au magistrat un délai que jusqu'au 24 novembre. Au jour fixé les commissaires se trouvèrent à Colmar. Pendant ce temps le magistrat avait élaboré une justification qui dans toute autre circonstance ou devant d'autres juges n'eût pas manqué son effet. Il raconte d'abord avec simplicité et sincérité la manière dont la Réforme fut introduite à Colmar. Il

soutint que Colmar, en sa qualité de ville libre de l'empire, avait le droit d'adopter la Confession d'Augsbourg, droit que ni les électeurs ni aucun prince n'avaient jamais contesté. Le magistrat espère que l'empereur maintiendra un état de choses consacré par la paix de religion et par trois de ses prédécesseurs. Ensuite il réfute les accusations faites par l'évêque de Bâle concernant les atteintes portées à ses droits d'Ordinaire. La paix de religion avait suspendu toute juridiction ecclésiastique à l'égard des protestants. Quant aux plaintes faites par le chapitre de Saint-Martin au sujet de la restriction de ses droits et priviléges, le magistrat déclare qu'il était en droit de priver les catholiques de l'usage des cloches et de l'orgue en vertu d'un droit de propriété acquis en réparant les dommages causés par l'incendie de 1572, que le magistrat avait toujours été consulté pour le choix du doyen du chapitre. Si pendant quarante ans il avait été défendu aux catholiques de faire des processions hors de l'église et de se livrer à d'autres pratiques extérieures du culte, cette défense avait été faite pour maintenir la paix dans une ville où la majorité était protestante. Si le magistrat était composé presque exclusivement de protestants, ce n'était que le résultat d'élections faites régulièrement et en présence du bailli provincial ou de son lieutenant. Du reste, jamais aucune plainte ne s'était élevée à ce sujet. Au point de vue de la légalité, le magistrat avait peut-être raison; mais l'on pouvait dire ici: *Summum jus, summa injuria.*

Cependant malgré l'évidence des preuves et lors même qu'elles eussent été plus légitimes, la commission n'y aurait point prêté l'oreille. Elle déclara qu'elle

n'était point venue pour faire une enquête, mais pour exécuter des ordres. Elle somma le magistrat de se soumettre à la volonté de l'empereur, d'abolir la Confession d'Augsbourg, de renvoyer les pasteurs protestants, de rendre l'orgue aux catholiques et de remettre les cloches et les écoles dans l'état où elles se trouvaient lors du traité de Passau, 1552. Le magistrat essaya une seconde fois de conjurer le danger en présentant un nouveau rapport aux commissaires. Il ne comprenait point que la paix de religion ne pouvait pas être appliquée aux villes impériales. D'après ce traité cependant ni l'empereur, ni les États impériaux ne pouvaient user de violence à l'égard des villes libres, à cause de la Confession d'Augsbourg, ni les molester en aucune façon. Si pourtant l'empereur persistait à abolir une religion établie à Colmar depuis cinquante ans, la ville ne résistera pas, mais elle espère qu'il ne voudra point la traiter plus durement que des rebelles. Il rappelle la fidélité avec laquelle le magistrat a pris soin des intérêts de la ville, et fait entrevoir les conséquences funestes d'un décret qui priverait Colmar de la meilleure partie de sa population et en ferait une ville déserte. Pour toute réponse les délégués renouvelèrent l'ordre de se soumettre, et une députation envoyée à l'archiduc revint avec la nouvelle qu'il n'y avait point de grâce à espérer, pas même des ménagements. Le Conseil se sentit trop faible pour résister et dut lui-même exécuter l'arrêt de mort du protestantisme. Le 9 décembre l'église fut fermée, et le jour de Noël une procession publique eut lieu au milieu d'une immense affluence de peuple, avec une pompe et une solennité extraordinaires. Les catholiques triomphèrent. Le jour où la conscience des

protestants gémissait sous le poids de l'oppression fut pour eux le sujet d'une joie immense, et ils ne s'aperçurent point du coup mortel qui venait d'être porté aux priviléges et aux franchises d'une ville libre impériale.

Le magistrat avait espéré en vain que sa prompte obéissance apporterait quelque adoucissement au sort des protestants. Le courrier qui avait annoncé à l'empereur les décisions de la commission ne revint que pour annoncer de nouvelles rigueurs. Les commissaires se présentèrent de nouveau à Colmar, le 11 février 1628, et le 17 février suivant ils firent publier dans toutes les tribus les articles suivants :

« I. Aucune autre religion que la religion catholique ne devra être exercée à Colmar. Les pasteurs et les instituteurs luthériens devront être congédiés.

II. Le magistrat et le conseil ne seront composés que de catholiques.

III. Ceux d'entre les citoyens qui dans l'espace de six mois n'auront pas embrassé la religion catholique, quitteront la ville.

IV. Le calendrier réformé devra être introduit et observé.

V. La fabrique de Saint-Martin sera administrée par un eccclésiastique et un laïque comme ci-devant.

VI. Les pères jésuites seront employés pour la réformation.

VII. Les griefs des chanoines et autres maisons religieuses seront examinés et terminés à l'amiable. »

Le dernier espoir des protestants fut donc anéanti, et ce fut en vain que le magistrat demanda à l'empereur la permission pour les bourgeois protestants de rester à

Colmar, de conserver parmi eux un pasteur; la commission refusa tout impitoyablement.

Enfin le sort du magistrat et du conseil fut également décidé. Le 8 mars, les commissaires demandèrent à chacun de ses membres s'il voulait abjurer sa croyance. Sur trente et un sénateurs et magistrats, deux étaient catholiques, quatorze protestants se déclarèrent prêts à adopter le catholicisme. Les quinze autres demeurèrent fidèles à leur foi, et préférèrent l'exil à l'abjuration. Le 13 mars on procéda au remplacement des membres du conseil et du magistrat qui étaient restés protestants. Ces derniers pour toute faveur avaient obtenu de prêter serment à leurs successeurs dans la salle du conseil et non en public, et d'être exemptés du service des gardes et des corvées pendant leur séjour à Colmar.

Lors de l'installation du nouveau magistrat les subdélégués adressèrent à ses membres une allocution dans laquelle ils font l'éloge de l'administration des anciens membres, et ils déclarèrent qu'on ne les avait révoqués de leurs fonctions que parce qu'ils avaient refusé de confesser la religion catholique. Cette déclaration fut renouvelée le 19 mars lorsque toute la bourgeoisie prêta serment aux nouveaux magistrats.

On choisit comme nouveaux membres ceux d'entre les catholiques qui étaient animés de la plus grande haine contre les protestants, et c'est à ce titre qu'il y eut dans le nouveau magistrat des vignerons et des journaliers étrangers et un petit nombre seulement d'entre eux étaient des enfants de Colmar; c'étaient ceux qui avaient abjuré leur foi. Ce qui prouve l'incapacité de la bourgeoisie catholique de Colmar, c'est que le

syndic Antoine Schott, quoique protestant, fut seul maintenu dans ses fonctions, parce que seul il connaissait à fond toutes les affaires de la ville, et encore l'année suivante fut-il remplacé par Michel Glaser, de Haguenau.

Cependant le chapitre de Saint-Martin s'occupait activement de la conversion des protestants; mais avant même que le délai qui leur était accordé pour quitter la ville fût expiré, la plupart d'entre eux et surtout les plus riches émigrèrent soit à Bâle, soit à Strasbourg, soit à Mulhouse, soit à Riquewihr. Ceux qui restaient furent soumis aux mesures les plus rigoureuses, et beaucoup d'entre eux, espérant toujours encore la clémence de l'empereur se soumettaient à tout, et payaient de fortes amendes, pour entendre un sermon dans une église protestante, pour participer à la sainte Cène, pour faire baptiser leurs enfants selon le rite luthérien. Ceux qui étaient moins aisés, supportaient toutes les rigueurs, plutôt que de renier leur foi. Personne ne montrait une grande ardeur à se convertir; et si l'on faisait mine de suivre les instructions des convertisseurs, c'était parce que l'on espérait obtenir par ce moyen une prolongation de séjour. En effet, l'évêque de Bâle avait envoyé à Colmar quelques robustes capucins, assistés de jésuites, pour travailler à la grande œuvre de la conversion des protestants. Pour donner plus de force aux arguments de ces pères, l'empereur avait placé à Colmar une garnison de 600 Wallons sous le commandement de Vernier. Mais l'œuvre n'avançait que lentement, et tous ces efforts eurent pour résultat de rendre l'exil moins dur aux nombreux bourgeois qui préféraient la liberté de conscience à l'amour de la patrie.

A diverses reprises les protestants s'adressèrent à l'empereur pour pouvoir prolonger leur séjour à Colmar; ils furent même secondés par le magistrat catholique, qui voyait avec peine s'éloigner la partie la plus éclairée, la plus riche de la population de Colmar; qui était trop heureux de pouvoir conserver au moins quelques vestiges du protestantisme, même au prix de grands sacrifices exigés par la garnison impériale, et par la mauvaise administration du magistrat. Plusieurs délais furent accordés, et l'on arriva ainsi à l'année d'émancipation, où le protestantisme se releva rapidement de ses ruines et vécut plus fort que jamais.

### § 4. **Restauration du protestantisme.**

Ferdinand II semblait avoir écrasé la Réforme. Ses généraux étaient vainqueurs sur tous les champs de bataille; et l'édit de restitution fit trembler plus d'un cœur faible pour sa foi. Mais un sauveur se présente. En 1631, Gustave-Adolphe que les catholiques appelaient dédaigneusement le *roi de neige*, allusion menteuse à sa puissance, qui devait fondre au soleil du midi, dans lequel les réformés voyaient leur libérateur, accourut tout à coup du fond du Nord au secours de ses coreligionnaires opprimés. La victoire de Leipzig ouvrit toute l'Allemagne aux armées de ce grand capitaine, et en 1632, les Suédois commandés par Gustave Horn arrivèrent sur le Rhin. Ils y trouvèrent de puissants auxiliaires. Assistés par Strasbourg et les princes protestants de l'empire, ils pénétrèrent en Alsace, soumirent à leurs armes Landau, Haguenau, Benfeld, et refoulèrent l'armée impériale sur la rive

droite du Rhin, puis il vinrent mettre le siége devant Schlestadt, et occupèrent sans coup férir Ammerschwihr Ensisheim, Rouffach, Sainte-Croix et Horbourg. L'ennemi, maître de ces localités qui commandaient les avenues de Colmar, resserra cette ville dont les bourgeois dès lors durent s'attendre à voir les Suédois arriver sous leurs murs, et se préparer à leur résister. Mais tout faisait prévoir que la ville ne pourrait soutenir un long siége.

Cependant Colmar était à cette époque l'une des villes les mieux fortifiées de toute l'Alsace. Les travaux avaient été exécutés en 1552 par le célèbre architecte Daniel Speckle, de Strasbourg, dont les ouvrages sont toujours encore estimés. Mais les Suédois aux portes de la ville avaient triomphé de toutes les résistances, et au sein même de la ville régnait la défiance et la mésintelligence. Les magistrats étaient impuissants et sans expérience; la garnison, composée de gens dont on ne comprenait point le langage, était généralement détestée, la bourgeoisie divisée, les protestants ne pouvaient s'empêcher d'éprouver une joie secrète d'être enfin délivrés du joug sous lequel ils gémissaient. Il était donc inévitable que la catastrophe arrivât. Les détails de ce mémorable siége ont été rapportés par un annaliste contemporain, Jacques Rapp, procureur du magistrat; mais les divers incidents de cet épisode rentrent dans les fastes militaires de la ville de Colmar et ne sont point précisément le plus glorieux fait d'armes dont Colmar puisse s'honorer.

Il suffira de raconter succinctement les principaux événements et les conséquences qui en sont résultées.

Le rheingrave Othon Louis, commandant de l'armée

suédoise sous les ordres de Gustave Horn, avait établi son quartier à Türckheim, et avait, dès le 21 novembre, sommé Colmar de se rendre. Horn vint camper le 15 décembre à Horbourg et renouvela la sommation. Le magistrat prit l'avis de la bourgeoisie. Celle-ci effrayée par l'exemple de Schlestadt, qui s'était rendue après un mois de siége, craignant la famine à l'approche de l'hiver, et n'espérant point de secours, opina qu'il fallait se rendre. C'était le 18 décembre. Le même jour on envoya un parlementaire pour traiter d'une suspension d'armes avec l'ennemi, qui s'était rapproché de la ville à travers les vignes. Le lendemain, pendant que les magistrats étaient à l'Hôtel-de-Ville pour délibérer des conditions, le commandant Vernier rassemble ses troupes. Le bruit court qu'il en veut au magistrat et aux citoyens. Un tumulte s'élève, dans lequel 22 soldats sont tués par le peuple et les autres désarmés. Pendant ce vacarme, qui dura deux heures, deux drapeaux blancs furent arborés, l'un sur la tour de l'église, l'autre sur les remparts. Deux officiers suédois arrivèrent l'après-midi dans la ville, pendant que deux bourgeois étaient envoyés en ôtage de la ville vers le général Horn. Le 20 du mois 400 Suédois occupèrent la ville et bivouaquèrent sur la place de l'église. Horn y entra le lendemain; on lui offrit les deux drapeaux enlevés à la garnison. Le traité qui livrait Colmar aux Suédois avait été signé la veille à Horbourg. Ces faits sont conformes à une enquête faite par le magistrat le 25 janvier 1638 pour faire cesser les soupçons que l'on avait accrédités. Le magistrat et Vernier avaient déjà résolu la reddition de la ville avant le désordre, ainsi que le prouvent les propositions des articles de capitulation conservés

aux archives. Du reste qui aurait pu empêcher cette ville libre impériale, qui alors jouissait du droit de paix et de guerre comme les autres États de l'empire, de traiter à son gré avec les Suédois, armés pour le maintien des libertés germaniques, et alliés de la France?

Gustave Horn s'occupa immédiatement du remplacement du magistrat, il installa exclusivement des protestants, parmi lesquels se distinguèrent surtout l'obristmeister Conrad Ortlieb; Emmanuel Rötlin, André Meder, Matthias Goll, stettmeistres, et Nicolas Sandherr, greffier. L'ancien magistrat eut un sort bien triste, car la haine qui s'était amassée dans tous les cœurs pendant l'exercice de ses fonctions, éclata après sa destitution, et quelques membres furent obligés de mendier leur pain.

Après que la bourgeoisie eut prêté serment à la nouvelle administration et hommage à la couronne de Suède, Horn s'occupa des besoins spirituels de sa nouvelle conquête. Il fit venir de Strasbourg le docteur Jean Schmid, pour rétablir le culte que la tyrannie de Ferdinand II avait cru détruire dans ses fondements en 1628. Le 24 décembre Schmid prononça un discours d'actions de grâces, et le lendemain consacra au ministère deux jeunes pasteurs, Klein et Matth. Barteller.

En même temps on expulsa de la ville les capucins et les jésuites, les maîtres catholiques qui dirigeaient les écoles de Saint-Martin furent remplacés par des instituteurs protestants, de sorte qu'en peu de temps le protestantisme eut entièrement remplacé le catholicisme, et eut reconquis la suprématie dont il avait joui pendant cinquante ans de paix et de prospérité.

## THÈSES.

I.

Les miracles ne doivent point servir à prouver la vérité de l'enseignement de Jésus.

II.

Jésus n'a pas seulement donné un enseignement au monde; il est venu pour accomplir une œuvre personnelle.

III.

La contradiction entre Paul et Jacques n'est qu'apparente.

IV.

L'homme n'est sauvé ni par la foi seule ni par les œuvres seules, mais par les deux.

V.

La croyance à l'éternité des peines répugne à la conscience chrétienne.

VI.

Dans le passage Éphes. II, v. 1 et 5, le mot *νεκρὸς* peut s'entendre aussi bien de la mort physique que de la mort spirituelle.

VII.

Le baptême des morts (*βαπτίζεσθαι ὑπὲρ τῶν νεκρῶν*) est un baptême à la place des morts.

VIII.

Le but du livre de Daniel est essentiellement parénétique.

IX.

La dogmatique et la morale se tiennent intimement: la première, toute théorique, est l'exposé systématique de la foi chrétienne; la seconde, toute pratique, en est l'application.

X.

Il ne peut pas y avoir d'Église sans confession de foi.

---

Vu par le président de la soutenance.
Strasbourg, le 31 janvier 1865.
CH. SCHMIDT.

Permis d'imprimer.
Strasbourg, le 1er février 1865.
Le Recteur, DELCASSO.